|  |  |
| --- | --- |
| Logo ou nom | Perceuse à colonne |
| Principales règles de sécurité et de comportement dans notre entreprise |
|  |  |
| Principaux dangers | * Risque que des gants, vêtements amples, cheveux longs ou bijoux soient entraînés par l’outil ou par la broche en rotation
* Projection de copeaux ou d’éclats d’outil, blessures occasionnées par la rotation ou la projection de la pièce
* Coupures aux mains dues à des copeaux ou des pièces à arêtes vives
 |
| Règles de sécurité | * N’utiliser que des perceuses à colonne et d’établi sûres et respecter les consignes indiquées dans la notice d’instructions
* Utilisation uniquement par des personnes instruites. L'utilisation est interdite aux jeunes travailleurs de moins de 18 ans (exception : formation professionnelle initiale)
* Porter des lunettes de protection
* Porter des chaussures de sécurité
* Interdiction de porter des gants
* Ne porter ni bagues, ni montres, ni bracelets
* Ne pas porter de vêtements amples, en particulier au niveau des manches
* Cheveux longs : porter un filet à cheveux
* Fixer les pièces au moyen de dispositifs de serrage
* Ne jamais approcher la main de la broche en mouvement
* Ne jamais serrer ou desserrer une pièce lorsque la machine est en marche
* Ne jamais procéder à des mesures, à un nettoyage ou à des réparations lorsque la machine est en marche
 |
| Informations | * Voir la notice d’instructions
* Liste de contrôle « Perceuses à colonne et d’établi », [www.suva.ch/67036.f](http://www.suva.ch/67036.f)
 |
| Date d’établissement | Version 1.0 / 26 août 2019 |